

Décès d'un jogger dans les vases du Gouessant, le 8 septembre 2016 :

**les informations communiquées par le Procureur  
confirment l'intoxication aigüe au sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)**

Le communiqué, publié par le procureur de la République, le vendredi 9 décembre, contient trois informations importantes :

1. l'autopsie du jogger n'a décelé **aucune maladie** qui aurait été **méconnue** : il était donc bien en excellente santé, jusqu'à son **décès soudain** ;
2. par contre, l'autopsie a montré un **œdème du poumon**, ce qui est habituel lors d'une intoxication au sulfure d'hydrogène ;
3. enfin, de nouvelles mesures du **sulfure d'hydrogène** dans les vases du Gouessant - apparemment effectuées sur le lieu du décès - ont montré que le simple fait de les remuer peut entraîner des **concentrations** très élevées, **supérieures à 1 000 ppm**, mortelles en quelques minutes.

Ces 3 informations sont des signes concordants d'une intoxication aigüe au sulfure d'hydrogène.

Les explications embarrassées du Procureur ne visent qu'à dissimuler cette cause du décès, évidente pour des spécialistes.

Rejeter le diagnostic d'intoxication au sulfure d'hydrogène, c'était dès le début une erreur dans le cas de ce décès soudain d'un jogger en pleine forme, sans antécédent de santé, trouvé gisant dans les vases du Gouessant, bien connues pour être très chargées en H<sub>2</sub>S .

Après les informations supplémentaires, fournies

notamment par l'autopsie, entretenir le doute c'est persévérer dans l'erreur et montrer une volonté délibérée de ne pas nommer la cause du décès.

Ce doute a aussi des conséquences graves puisqu'il incite la population à sous-estimer le danger.

Le communiqué du Procureur se situe ainsi dans la continuité des communiqués officiels initiaux, publiés lors des précédentes intoxications aigües au sulfure d'hydrogène, en particulier celles des 2 chiens en 2008, celles du cavalier et de son cheval ainsi que celle du chauffeur déchargeant des algues vertes putréfiées en 2009, et enfin celles de la harde de sangliers en 2011, déjà dans l'estuaire du Gouessant.

Ces intoxications ont aussi été niées immédiatement et systématiquement, avant que les autorités publiques ne soient contredites par les preuves apportées par les mesures et les examens pratiqués.

Pour assurer la transparence de l'information sur la cause de ce décès, nous demandons aux autorités publiques de communiquer les documents suivants :

- le compte-rendu de l'autopsie et des examens histologiques ;
- les résultats des dosages d'H<sub>2</sub>S dans les tissus et en particulier dans le tissu pulmonaire ;
- le compte-rendu des nouvelles analyses d'H<sub>2</sub>S dans les vases du Gouessant.

**Dr Claude LESNÉ**

Ingénieur de Recherche hors  
classe honoraire - CNRS

**Jean-François NARBONNE**

Professeur de Toxicologie  
honoraire

**Jean-Dominique PUYT**

Professeur de Pharmacie-  
Toxicologie honoraire

**André PICOT**

Directeur de Recherche  
honoraire - CNRS

**Dr Françoise RIOU**

MCU-PH de Santé Publique

**Dr Pierre PHILIPPE**

Médecin Urgentiste

**Dr Brigitte ZALI**

Médecin du Travail

**Dr Gérard DURAND**

Médecin de Santé Publique